



Filière technique : une reconnaissance attendue, un tournant historique

Depuis de nombreuses années, l'UNSa SJ revendique la structuration des métiers du ministère de la Justice autour de trois filières offrant de véritables perspectives de carrière :

- **la filière juridictionnelle**
- **la filière administrative**
- **la filière technique**

Après plusieurs années de mobilisation et de négociations, la filière technique devient enfin une réalité statutaire.

Une filière technique ministérielle enfin créée

L UNSa a obtenu la création d'une filière technique dans un statut unique, organisée en trois corps :

- Catégorie A : ingénieurs
- Catégorie B : techniciens
- Catégorie C : adjoints techniques

La mise en place s'échelonnera sur cinq ans, avec des dispositions transitoires jusqu'en 2030 pour les avancements de grade et les promotions de corps. C'est une avancée structurante : la filière technique est désormais identifiée, organisée et dotée d'une architecture claire.

Un débouché statutaire pour les adjoints techniques

Pour les adjoints techniques (corps communs), une liste d'aptitude dérogatoire permettra l'accès au nouveau corps de technicien de 2^e classe (B1) sur la période 2026-2030, avec un contingent de 100 promotions.

L'UNSa considère cette volumétrie insuffisante au regard des besoins, mais elle constitue une première étape essentielle : pour la première fois, un véritable débouché de carrière est créé pour des collègues qui, jusqu'ici, n'avaient aucune perspective d'évolution. Ce dispositif doit permettre de constituer un vivier pérenne de promotions.

Reconnaissance des missions informatiques

L'UNSa SJ milite pour que les adjoints techniques exerçant des missions de CLI et souhaitant poursuivre des fonctions informatiques puissent être reclassés dans un corps B de techniciens (spécialité informatique). Les collègues fonctionnaires qui exercent déjà ces missions avec compétence doivent être prioritaires avant tout recrutement de contractuels. Ces avancements doivent **s'ajouter** au contingent des 100 promotions et ne pas en réduire le volume.

Revalorisation indemnitaire : une première étape

Une enveloppe de 10 millions d'euros est prévue en 2026 pour la revalorisation indemnitaire : **+ 600 € / an d'IFSE soit + 50 € bruts par mois pour les adjoints techniques.**

L'UNSa revendique une revalorisation triennale comparable à celle obtenue pour les adjoints administratifs :

- + 600 € en 2025
- + 600 € en 2026
- + 600 € en 2027

Soit + 1 800 € sur trois ans

Ces hausses indemnitaires constituent un levier d'attractivité et de fidélisation dans des métiers techniques souvent en tension.

Pourquoi l'indemnitaire et non la grille ?

Adjoints techniques, techniciens et ingénieurs sont des corps communs de la Fonction publique d'État. Leur grille indiciaire relève d'une négociation avec le ministère de la Fonction publique et d'un arbitrage interministériel.

L'UNSa SJ et l'UNSa Justice négocient auprès du ministère de la Justice.

Toute évolution indiciaire supposerait une revalorisation de l'ensemble des corps communs dans tous les ministères. La revalorisation des grilles reste une revendication portée par l'UNSa Fonction publique. Dans l'immédiat, la voie indemnitaire est le levier activable à notre niveau.

Pour l'UNSa, il s'agit de reconnaître pleinement les compétences

La création de la filière technique répond à plusieurs objectifs fondamentaux :

- Reconnaître le niveau réel de responsabilités exercées par les adjoints techniques, notamment via l'accès à la catégorie B.
- Mettre en place des revalorisations indemnitaires significatives (IFSE et CIA).
- Faciliter l'accès aux catégories B et A, par examen professionnel ou au choix.
- Prévoir des dispositions transitoires favorables pour l'avancement de grade et la promotion de corps.

Un véritable parcours professionnel se dessine enfin

L'UNSa exige l'application complète du relevé de conclusions du 2 septembre 2025 et revendique :

- La reconduction de l'enveloppe de 10 millions pour 2026 et 2027, objectif sur 2025-2027 :
 - 1 800 € / an pour les adjoints techniques
 - 2 100 € / an pour les techniciens
 - 2 400 € / an pour les ingénieurs

- L harmonisation indemnitaire
 - Harmonisation des primes entre directions
 - Mise en œuvre de la PSS pour les adjoints techniques de la DSJ
 - Revalorisation des socles RIFSEEP des corps communs.

Vigilance sur les recrutements

L UNSa alerte sur le faible niveau de recrutements d adjoints techniques et sur la disparition progressive de postes techniques depuis plusieurs années. Le recrutement d'adjoints techniques est essentiel au bon fonctionnement des juridictions. Sans personnels techniques qualifiés et en nombre suffisant, la continuité du service public est fragilisée.

Une avancée historique, un combat qui continue

La création de la filière technique marque une reconnaissance attendue depuis longtemps. Mais une architecture statutaire ne suffit pas. Elle doit s accompagner de promotions réelles, de revalorisations durables et d un plan de recrutements à la hauteur des besoins. L unas SJ continuera à défendre la filière technique avec exigence et détermination.